

**OBJECTIFS :** Maîtriser les gestes de premiers secours en environnement professionnel.

**Durée :**  
2 jours (14 heures).

**Lieu de la formation :**  
En centre ou en vos locaux.

## CONTENU DE LA FORMATION

## DURÉE DE VALIDITÉ DE 24 MOIS

- **Le Sauvetage secourisme du travail (SST)**
  - Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la branche professionnelle.
  - Qu'est ce qu'un sauveteur secouriste du travail (SST) ?
  - Intérêt de la prévention des risques professionnels.
  - La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST.
  - Présentation de la formation SST.
- **Rechercher les dangers persistants pour protéger**
  - Formation générale à la prévention.
  - Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
  - Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
  - Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.
- **De protéger à prévenir**  
Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendus, aussi bien en matière de protection qu'en matière de prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles, de la part des SST. Elle doit permettre la translation de la formation à l'action protéger vers l'action prévenir. La mise en place de cette démarche est continue tout au long de la formation SST.
- **Examiner la victime et faire alerter**
  - Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :  
Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- **De Faire Alerter à Informer**
- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
  - Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).
- **Secourir**
- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
  - Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
  - Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
  - Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
  - Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.
- **Situations inhérentes aux risques spécifiques**
- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.
- **Évaluation des SST**
  - Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.

**Moyens et méthodes pédagogiques :** Alternance d'apport théorique et pratique.

**Groupe :** De 4 à 10 personnes.

**Profil du(des) formateur(s) :**  
Formateur(s) agréé(s) INRS.

**Moyens techniques :**  
Salles, mannequins et défibrillateurs.

**Prérequis & Public concerné :** Aucun pré-requis & ouvert au public.

**Modalités d'inscription et tarif indicatif :** Tarif : nous consulter. Réponse sous 24 h maximum.  
Possibilité d'intégrer la formation jusqu'à 48h avant son démarrage.



Agent de prévention et de sécurité

**OBJECTIFS :** Acquérir les connaissances nécessaires pour exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.

**Durée :**  
26 jours (182 heures) sur 5 semaines.

**Lieu de la formation :**  
En centre.

## CONTENU DE LA FORMATION

## DURÉE DE VALIDITÉ DE 5 ANS

- **Agent de prévention et de sécurité :**
  - Module Secourisme
  - Module environnement juridique
  - Module gestion des conflits
  - Module stratégique
  - Module prévention des risques d'incendie
  - Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier
  - Module sensibilisation aux risques terroristes
- **Évaluation :**
  - Mise en situation ou exercices pratiques (PC de sécurité, rondes, interventions...)
- Module professionnel
- Module Palpation de sécurité et inspection des bagages
- Module surveillance par moyens électroniques de sécurité
- Module gestion des risques
- Module évènementiel spécifique
- Module gestion des situations conflictuelles dégradées
- Module industriel spécifique
- QCM d'évaluation des connaissances acquises

**Moyens et méthodes pédagogiques :** Alternance d'apport théorique et pratique.

**Groupe :** De 6 à 12 personnes.

**Profil du(des) formateur(s) :**  
Formateurs et consultants en sécurité et incendie agréés par le CNAPS, l'ADEF et la Préfecture.

**Moyens techniques :**  
Salles, mannequins, défibrillateurs, extincteurs, bac à feu et PC de sécurité.

**Prérequis & Public concerné :**  
Être titulaire d'une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS en cours de validité.  
Nous contacter.

**Modalités d'inscription et tarif indicatif :** Tarif : nous consulter. Réponse sous 24 h maximum.  
Possibilité d'intégrer la formation jusqu'à 48h avant son démarrage sous réserve de l'accord préalable du CNAPS.

PROGRAMME

**TFP APS**

**Agent de  
Prévention  
et de Sécurité**



Initial

### Métiers visés :

- Agent de prévention et de sécurité,
- Agent de surveillance et de gardiennage,
- Agent de sécurité privée.

**Taux d'insertion dans le métier visé : 100%**

Cette formation peut être réalisée en apprentissage.

Modalités de Validation du diplôme : Totale (pas de validation possible par bloc de compétence ni par équivalence)

--

**RNCP36648**

**Nom du certificateur** : CPNE des entreprises de prévention et sécurité / ADEF

**Date d'enregistrement** : 01-07-2022